



Je picore, tu picores...

En déco ou pendant l'apéro, le petit arbre à manger de Smarin surprend par son originalité. C'est en 2008, pendant la Living Party au Centre national d'art de la Villa Arson à Nice, que Stéphanie Marin conçoit cet objet festif, en collaboration avec Mauro Colagreco, chef étoilé, élu cuisinier 2009 par le guide Gault-Millau. Voici donc Mangier, la forêt de petits arbres à manger, en bois naturel et non traité, dont le socle est en hêtre lamellé-collé et les branches en hêtre massif. De cette idée sont nés trois modèles : Albert (20 cm, 20 pics), Olivier (50 cm, 50 pics), et Bao (1 m, 100 pics). Le printemps et la cueillette sont bel et bien là !
Pour plus d'informations : www.smarin.net



Roland garros

Les 5.5 designers sortent Roland Garros des courts et invitent le prestigieux tournoi dans nos intérieurs. Tabouret en hêtre, vernis mat et cordage synthétique. Prix : 320 €. Édition limitée à 30 exemplaires numérotés.
Pour plus d'informations : www.cinqcinqdesigners.com

UN ANGE AU JARDIN

Quand Fermob, premier créateur français de mobilier en métal, s'associe au grand nom de la mode, Jean-Charles



© Stéphane Rambaud

de Castelbajac, le résultat ne peut qu'être séduisant. Voici deux univers différents certes, mais deux univers où la couleur et le raffinement prédominent. Parmi les produits revisités par Castelbajac, la chaise en fer forgé Ange, disponible en 24 couleurs. Prix : 290 €.

Collection en vente sur le site : www.castelbajac-pour-fermob.com

Eco-prêt à taux zéro, mode d'emploi

L'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ) concerne les résidences principales construites avant le 1^{er} janvier 1990. Il peut financer des travaux à hauteur de 30 000 €, pour une durée de remboursement de 10 ans, extensible à 15 ans dans certains cas. Pour bénéficier de l'éco-PTZ, il faut composer son propre "bouquet de travaux", dont la réalisation simultanée améliorera la performance énergétique du logement (par l'installation d'une pompe à chaleur, le remplacement des fenêtres et l'isolation des combles par exemple). Une autre solution, pour les logements construits après le 1^{er} janvier 1948, consiste à faire appel à un bureau d'études thermiques pour déterminer les travaux qui permettront de réduire la consommation énergétique de manière significative. Il peut être accordé sans condition de ressources. Une fois le

formulaire de demande d'éco-prêt à taux zéro et les devis signés par un professionnel, le client éligible doit s'adresser à l'un des onze établissements bancaires signataires de la charte. D'autres organismes sont signataires de cette mesure, comme l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), la FBF (Fédération bancaire française), l'ASF (Association française des sociétés financières), l'Unis (Union des syndicats de l'immobilier) et la Fnaim (Fédération nationale de l'immobilier).

Pour le rendre plus incitatif, ce prêt est cumulable avec les aides de l'Anah et des collectivités territoriales, ainsi qu'avec le crédit d'impôt développement durable jusqu'en 2010 et sous condition. Le ministre de l'écologie, Jean-Louis Borloo, table sur une vitesse de croisière de 400 000 éco-prêts par an.